

Un bleu à l'oeil?

L'arrivée en fanfare du *Matin Bleu* agace: journal gratuit, donc médiocre! Voire. L'exemple alémanique de *20 Minuten* montre qu'un journal offert dans les gares aux pendulaires informe mieux que la presse de boulevard. La concurrence accrue forcera les autres quotidiens à affirmer leur propre caractère.

Edipresse lancera donc en fin d'année un nouveau quotidien qui concurrencera directement *Le Matin*, son titre au succès grandissant. La direction du grand groupe de presse de Suisse romande n'était pas, a priori, favorable au journal gratuit, une formule qui ne grandit pas le prestige de la presse. Elle a fait le saut pour barrer la route à l'alémanique *20 Minuten* qui voulait tenter dans l'arc lémanique ce qui lui a si bien réussi dans le triangle d'or zurichois. Difficile d'ailleurs de faire autrement. Un journal gratuit vit de la publicité qui n'est pas une manne extensible. Edipresse ne pouvait laisser filer d'importantes ressources vers un groupe zurichois. L'opération est donc le résultat d'un pur calcul économique. *Le Matin Bleu* devrait récupérer ce que logiquement *Le Matin* orange perdra.

L'éditeur prend ses risques et fera ses comptes. C'est son travail. Les lecteurs qui consommeront le journal gratuit peuvent s'interroger sur la qualité du nouveau produit. La gratuité est d'emblée suspecte. On achète un journal pour le lire, alors qu'une feuille gratuite peut passer directement à la corbeille. Pour se faire

acheter, un journal doit soigner son contenu, répondre à la demande du lecteur. Mais la feuille gratuite peut-elle se désintéresser de son contenu? Certainement pas. Les nouvelles techniques de sondage du marché permettent de connaître le degré de lecture d'un journal. Si la feuille gratuite est délaissée par les lecteurs, elle n'attirera plus les annonceurs. L'exemple de *20 Minuten*, qui a d'ailleurs copié un modèle étranger, en apporte la preuve. Ce quotidien gratuit s'adresse aux travailleurs pendulaires qui ont au moins 20 minutes de trajet en train ou en bus, le temps pour eux de prendre connaissance de l'actualité ou de l'offre des services régionaux. Il doit être facile à lire et satisfaire un public très varié. Pas question donc de n'être qu'un journal racoleur. *20 Minuten* hiérarchise les informations et les présente d'une manière très professionnelle. Ce travail répond aux critères déontologiques des journalistes. On ne peut pas en dire autant de la presse de boulevard plus, d'une fois épinglée par le Conseil suisse de la presse.

l'article d'Albert Tille continue en page 7

Sommaire

La défense des brevets plombe les prix des médicaments.
page 2

L'été frénétique des cellules souches.
page 3

La mauvaise volonté tue le sommet de l'ONU.
page 4

Les idées de DP: Temps libre, temps travaillé.
page 5

Forum: Les retards helvétiques (Andreas Gross).
page 6

Un nouvel indice pour mieux tenir compte du rencherissement et de l'inflation.
page 7

Des TIC envahissantes, mais sous-exploitées.
page 8

Electricité

Ignorer le résultat du vote populaire de 2002 et décider une libéralisation totale et immédiate du marché confine à l'obstination butée et bâtée, au mépris du faisable, qui est pourtant la règle première de la politique en démocratie directe.

Edito page 3

La médecine parallèle du Docteur Couchepin

Les importations de médicaments dont le brevet est échu pourraient aboutir à une baisse des prix plus importante que celle attendue après l'accord entre le Conseil fédéral et l'industrie pharmaceutique.

Pascal Couchepin est sous pression: sa tentative de réviser la LAMal s'est soldée par un échec et les assureurs viennent d'annoncer une hausse conséquente des primes. Pris entre les feux de deux initiatives populaires (le démantèlement des prestations proposé par l'UDC et la caisse unique soutenue par la gauche), le ministre de la santé doit réagir, et vite. Une des options est de diminuer le prix des médicaments. L'accord que vient de signer l'Office fédéral de la santé public (OFSP) avec l'industrie pharmaceutique vise justement ce but. Mais il vise aussi, et surtout, à empêcher une mesure plus radicale encore, qui aurait selon les dires de l'industrie pharmaceutique nuit à l'attractivité de la recherche: autoriser les importations parallèles.

Il y a importation parallèle lorsqu'un produit protégé par un brevet, mais fabriqué meilleur marché dans un autre pays, est réimporté en Suisse et y est revendu à moindre coût. Le produit importé est strictement le même, car il a été fabriqué sur la base du même brevet. On parle également d'importation parallèle lorsqu'un produit non protégé par un droit de propriété intellectuelle, mais soumis, pour des rai-

sons de santé publique comme dans le cas d'un médicament, à une autorisation étatique, est réimporté en Suisse sans que la procédure d'autorisation indigène n'ait eu lieu intégralement.

Des droits exclusifs

Le droit de l'Union européenne vise en général à faciliter les importations parallèles, car la libre circulation des marchandises est l'une des libertés fondamentales du marché commun. Elles sont notamment encouragées par le droit des cartels, même en cas de produit protégé par un droit de propriété intellectuelle. En Suisse, elles ne sont en revanche guère possibles tant qu'un produit est protégé par un brevet ou tant que les autorités sanitaires helvétiques persistent à appliquer intégralement les procédures d'autorisation à des médicaments pourtant identiques à ceux produit dans notre pays. En ce qui concerne les importations parallèles de produit breveté, aucune ouverture n'est en vue. Le Tribunal fédéral a confirmé dans l'arrêt «Kodack» que la règle de «l'épuisement national» s'applique au droit suisse des brevets: le détenteur d'un brevet ne perd son droit exclusif que dans le pays où il met le produit breveté sur

le marché et conserve donc le droit d'interdire toute importation parallèle. La révision de la loi sur les cartels (LCart) a confirmé cette décision et ouvert une petite porte aux importations parallèles: si les droits de propriété intellectuelle sont exclus sous certaines conditions du champ d'application de la LCart, celle-ci reste applicable aux restrictions aux importations fondées sur de tels droits. Mais la LCart ne fait que combattre les abus des cartels et ne les interdit en rien: tant qu'un détenteur du brevet interdit les importations parallèles sans que cela n'ait d'influence notable sur la concurrence ou s'il peut la justifier pour des motifs d'efficacité économique, il agit en toute légalité. Il est toutefois un peu tôt pour dire quels seront les effets de cette nouvelle disposition de la LCart, qui n'est entrée en vigueur qu'en avril 2004. L'industrie pharmaceutique défend bec et ongles l'interdiction des importations parallèles, car elle considère qu'une diminution de la protection de ses découvertes nuirait à la recherche en Suisse. Cela se comprend dans une certaine mesure: les investissements dans la recherche et le développement sont colossaux et la protection est limitée dans le temps.

En revanche, il faut regretter que Pascal Couchepin ne se soit pas laissé convaincre des avantages des importations parallèles des médicaments dont le brevet est échu. Ces importations représenteraient un potentiel de baisse des coûts bien supérieur à celui obtenu dans le cadre de l'accord. En outre, il est fort peu probable que l'industrie pharmaceutique y laisse beaucoup de plumes. Notre pays ne représente qu'une infime partie de son marché et elle s'accommode fort bien des importations parallèles généralisées dans le marché commun. L'accord entre les producteurs de médicaments et Pascal Couchepin n'est donc le fruit que du bon vouloir d'un lobby industriel qui permet au ministre une annonce tonitruante de baisse des prix, tout en sauvegardant une grande partie de ses intérêts. *jcs*

L'arrêt «Kodack» et ses conséquences

ATF 126 III 129.

Kodack a commercialisé des films protégés par un brevet sur de nombreux marchés européens. La chaîne de grande distribution Jumbo a acheté ces films en Grande-Bretagne, où Kodack les avait mis sur le marché nettement moins cher, afin de les réimporter en Suisse et de les y commercialiser à bas prix. Kodack a fait valoir son brevet pour interdire à Jumbo cette importation parallèle et le Tribunal fédéral lui a donné raison, confirmant que l'épuisement du droit des brevets est national et que la loi sur les cartels peut au plus en corriger les excès. Cet arrêt a été critiqué pour son imprécision et la révision de la LCart a introduit une disposition un peu plus détaillée allant dans ce sens. (Art. 3 al. 2 2ème phrase LCart)

L'été des clones

Eté pourri ou caniculaire, le progrès progresse. Voici quelques événements et résultats publiés cet été autour des cellules souches.

Dans le but de déterminer «les contributions génétiques et environnementales aux divers traits biologiques et comportementaux associés avec les nombreuses races canines», l'équipe du professeur Woo Suk Hwang de l'Université de Séoul a annoncé le 4 août l'existence de Snuppy, un lévrier afghan issu d'un oocyte injecté d'un noyau d'une cellule de peau d'un chien adulte. Ce premier clone canin a été difficilement produit à partir d'un millier d'embryons fabriqués in vitro, dont 123 transférés dans des mères porteuses, résultant dans trois grossesses, dont un chiot survivant. Est-ce de la curiosité scientifique particulièrement acharnée ou l'ouverture d'un marché prometteur de clonage de chiens particuliers chers à leurs propriétaires millionnaires? L'équipe du professeur Hwang a déjà publié - en mai de cette année - un article rapportant des progrès spectaculaires dans le clonage thérapeutique humain.

Par ailleurs, Jonathan Tilly du Massachusetts General Hospital croit avoir démontré cet été que des cellules souches localisées dans la moelle osseuse des adultes peuvent être une source naturelle d'oocytes (qui une fois matures, deviennent des ovules). En effet chez la souris, une transplantation de moelle osseuse peut repeupler en ovules un ovaire dont les oocytes avaient été détruits auparavant. Ces

oocytes sont-ils fonctionnels et les donneuses d'ovules bientôt remplacées?

Le professeur Doug Melton (Université de Harvard), de son côté, a fondé un institut voué aux cellules souches avec des fonds privés uniquement pour échapper aux contraintes de la législation fédérale. Il démontre cet été aussi qu'il suffit en principe de fusionner une cellule souche avec une cellule somatique pour reprogrammer cette dernière et lui conférer des caractéristiques de cellules souches qui se divisent et se différencient. Comme dans le cas précédent, on semble pouvoir faire l'économie d'un oocyte. «Stem cells sans embryos?» s'interroge la revue *Science*.

La législation essaie de suivre. La Grande Bretagne qui a, avec la Suède, les lois les plus libérales en matière de cellules souches a lancé cet été toujours une vaste consultation sur le *Human Fertilisation and Embryology Act*, la loi qui gouverne l'utilisation des cellules souches. Elle durera jusqu'au 25 novembre. Le gouvernement demande notamment s'il faut autoriser la création de chimères (humain-animal) à des fins de recherche, sous réserve d'une limite de culture de quatorze jours.

D'autre part, en France, pays qui connaît aujourd'hui une législation plus restrictive que la Suisse (toute recherche sur les embryons s'arrête en principe en 2009), le Sénat a reçu le 11 juillet 2005 une proposition de loi abrogeant la limite temporelle et légalisant en outre le clonage thérapeutique.

Enfin, le leader républicain au Sénat américain, Bill Frist, a annoncé le 28 juillet qu'il entendait soutenir tout projet de loi qui permettrait de financer la production de nouvelles lignées de cellules souches embryonnaires humaines, contrairement à la politique du président Bush, qui a restreint toute utilisation de fonds publics aux lignées créées avant août 2001. Pour mémoire, le Parlement européen a adopté le 10 mars dernier une résolution où les députés se sont prononcés contre le financement des recherches avec des cellules souches embryonnaires par les fonds communautaires. *ge*

Edito

Obscurcissement électrique

Quand, le 22 septembre 2002, le peuple a refusé la Loi sur le marché de l'électricité (LME), il a donné une réponse claire, celle du non à la libéralisation telle que proposée. Pour autant, il n'a pas clarifié la situation. Car le Tribunal fédéral a confirmé que s'appliquait la loi sur les cartels, que ce secteur devait donc être soumis à la concurrence. Aussitôt les cantons (Vaud, Fribourg) ont, dans l'urgence, voté des lois instituant, ou plutôt confirmant, le monopole pour quelques années encore, sans que la constitutionnalité de cette décision soit assurée. Enfin, l'importance du transport transfrontalier a été révélée par la panne qui, à partir du Lukmanier, a paralysé l'Italie. De surcroît, l'Union européenne franchit la dernière étape, celle de la libéralisation complète. Pour toutes ces raisons, il n'était pas possible après le vote du peuple de classer le dossier. Il fallait reprendre l'ouvrage. Même les opposants à la LME l'ont admis en participant à une commission d'experts chargée de faire des propositions pour une nouvelle mouture de la loi.

Cette commission a su trouver un compromis, ce qui est remarquable sur un sujet où s'affrontent les idéologies. Elle a proposé l'ouverture à la concurrence pour les gros consommateurs, au-dessus de 100 mégawatts, soit 55% du marché. Une libéralisation plus complète ferait l'objet d'une nouvelle loi soumise à référendum. Le département de Moritz Leuenberger, heureux de cette faisabilité politique, soumet la proposition au Conseil fédéral. Coup de barre du gouvernement: libéralisation pour toutes les entreprises, seuls les ménages attendront la deuxième étape. Telle est la teneur du Message adressé aux Chambres.

Mais les parlementaires étaient déjà à l'ouvrage. Une sous-commission de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) préconise, à la majorité, la libéralisation totale et immédiate. Dans le débat qui s'ouvre aux Chambres, cette position est majoritaire au vu des décisions des groupes.

Si, au terme de la procédure et l'examen ultérieur par le Conseil des Etats, cette libéralisation immédiate devait être confirmée, un nouveau référendum est certain, avec les mêmes arguments et le même succès. Une votation populaire, comme celle de 2002, c'est une décision, mais aussi une consultation grandeur nature. Ne pas en tenir compte confine à l'obstination butée et bâtée, au mépris du faisable, qui est pourtant la règle première de la politique en démocratie directe. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: **Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction: **Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro: **Gérard Escher (ge); André Gavillet (ag); Charlotte Robert (cr); Geraldine Savary, Jean Christophe Schwaab (jcs); Albert Tille (at); Aude Weber**

Forum: **Andreas Gross**

Responsable administrative: **Anne Caldelari**

Impression: **Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch
www.domainepublic.ch

Le sommet de la honte

C'est une véritable gifle que l'Occident a infligée aux pays en développement. Aucun des objectifs du millénaire n'a été retenu. La pauvreté a été à peine mentionnée. Les Nations Unies avaient perdu leurs dents depuis longtemps; ce sommet leur a coupé bras et jambes.

Les objectifs du millénaire n'avaient rien d'extraordinaire. Ils représentaient déjà une opération de rattrapage. La communauté internationale s'était rassemblée pour ramasser les miettes laissées par les grandes conférences: Rio, Le Caire, Copenhague, Beijing, etc. En effet, on avait soigneusement sélectionné quelques objectifs non contestés pour en faire un joli bouquet, avec un petit peu d'environnement, de santé, d'éducation et de lutte contre la pauvreté. C'était déjà un gros recul par rapport à tous les engagements pris par les pays riches avant l'an 2000. Mais c'était quand même quelque chose sur lequel on pouvait construire.

Les objectifs du millénaire comportent également des buts non chiffrés tel que l'ouverture du système commercial et financier, un désendettement menant à un endettement viable à long terme, des médicaments essentiels à des prix abordables, etc., mais tout cela à condition que ces pays aient une

bonne gouvernance et une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Après le Sommet de l'an 2000, les donateurs se sont bien gardés de construire quoi que ce soit, ils ont tourné le dos aux objectifs souscrits pour continuer comme par le passé. On aurait pu imaginer que les agences de coopération redéfinissent leurs propres objectifs et se concentrent sur les nouvelles priorités acceptées par le monde entier. Car c'est de cela qu'il s'agissait: abandonner l'utile pour ne faire que du prioritaire. Les objectifs du millénaire avaient l'avantage de la clarté c'est-à-dire d'être chiffrés par rapport à une base statistique de 1990 et d'avoir un délai: 2015 pour la plupart.

Vieilles habitudes

Mais voilà, aucun donateur n'a voulu abandonner ses bonnes vieilles habitudes, ni ses projets chou chou, sous prétexte qu'ils étaient utiles, ni ses pays favoris, sous prétexte qu'on pouvait y travailler. En ce qui concerne la

coopération suisse en 2004, l'environnement a obtenu 10% des ressources de la DDC, la santé et la population 7%, l'éducation, les arts et la culture 10% (la Suisse avait souscrit à l'engagement pris au Sommet social de Copenhague de consacrer 20% de son aide totale à la santé et 20% à l'éducation.) Quant au *seco*, aucun de ces domaines n'apparaît dans les chiffres donnés par le *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse*. Cependant, le *seco* consacre 31% de son allocation à l'aide budgétaire, et l'aide budgétaire doit couvrir en priorité les besoins en santé et en éducation. Si on remonte à 2000, la DDC consacrait à l'environnement, la santé et l'éducation 30% de son budget et 32% en 2001. Il n'y a donc pas eu réorientation, pas plus pour la Suisse que pour le reste des pays donateurs.

On observe aussi une grande disparité entre les pays bénéficiaires. Le Niger par exemple ne reçoit que 38 dollars par habitant,

la Tanzanie 46 et le Mozambique 55, tous donateurs confondus, selon les statistiques de l'OCDE. Et ces chiffres ne reflètent pas la différence de revenu par tête qui est respectivement de 200 dollars au Niger, 290 en Tanzanie et 210 au Mozambique.

Ces chiffres cachent une réalité encore plus grave. Quand on dit «santé» ou «éducation», on ne dit pas si ce sont les plus pauvres qui sont visés, si les actions financées vont vraiment contribuer à réduire la mortalité infantile ou périnatale, ou si les filles vont aussi pouvoir aller à l'école. Donc ce n'est qu'une partie de ces chiffres dont il faut tenir compte. Qui plus est l'approche compte énormément.

On sait depuis plusieurs années déjà que le «trickle down», le soi-disant effet d'entraînement de la croissance sur les petits revenus est un leurre. Pour améliorer le sort des pauvres, il faut s'adresser directement à eux, leur demander quels sont leurs problèmes et comment les résoudre. D'autant moins simple que 70% des pauvres sont des femmes, qui ne parlent aucune langue occidentale et qui n'ont que quelques heures pour dormir, donc peu de temps pour répondre aux questions.

Tout ce qui sort des têtes bien faites, formées dans les universités occidentales, risque fort de tomber à côté de la plaque. Par exemple, pour améliorer la santé des enfants et des nourrissons, l'augmentation du nombre de médecins n'aura probablement que peu d'effet. Beaucoup plus efficace est l'amélioration de la qualité de l'eau et sa disponibilité. Dire qu'il y a encore 300 millions d'Africains qui vivent sans eau potable.

Objectifs du sommet de l'an 2000

Réduire de moitié le nombre de ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour et de ceux qui ont faim; assurer l'éducation primaire pour tous; éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard; réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; réduire le taux de mortalité maternelle; stopper la propagation du VIH/sida; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales, réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020.

L'aide suisse



Aude Weber

cr

Place financière

Un destin exemplaire

L'histoire de la place financière suisse reste très lacunaire. Les archives des grandes banques sont souvent incomplètes et peu accessibles. Il ne fait aucun doute que l'affaire des fonds en déshérence a marqué un tournant. Il est désormais un peu plus aisé d'avoir accès aux fonds des grands établissements, d'où l'intérêt de l'ouvrage qui vient d'être publié par Malik Mazbouri sur l'émergence de la place financière suisse entre 1890 et 1913.

Pour le grand public, le succès des banques suisses est le résultat du fameux secret bancaire tel qu'il fut défini dans les années trente. En réalité, l'émergence de la place bancaire helvétique est bien antérieure. Deux événements du début du xx^e siècle furent ici décisifs. Tout d'abord le rachat des chemins de fer privés par la Confédération à partir de 1898 qui aboutit à la création des CFF. Cette opération fut d'une envergure colossale pour l'époque, elle coûta plus d'un milliard de francs. Elle nécessita une réorganisation profonde du marché de la dette publique, avec la création du cartel des banques suisses une année auparavant et du syndicat d'émission des banques en 1911.

L'autre événement d'importance fut la création de la banque nationale suisse en 1907 qui mit fin au pouvoir d'émission détenu par 36 banques différentes. Le franc faisait alors partie de l'union monétaire latine qui groupait plusieurs pays, dont la Belgique et la Grèce autour de la France. Les devises nationales étaient utilisables dans tous les pays de l'union. Cet euro avant la lettre favorisait les établissements de crédit français, florissants dans notre pays jusqu'en 1914. La guerre mit fin à cette construction.

Malik Mazbouri nous raconte cette histoire à travers un banquier, Léopold Dubois, Neuchâtelois, fils d'un graveur sur montre. Instituteur, il devient directeur de la banque de son canton avant d'être le premier Romand à la direction générale des CFF en 1900, d'où il passa à l'Union de Banque Suisse en 1906, qu'il présida de 1918 à sa mort en 1927. Responsable des finances des CFF en plein rachat des compagnies privées, il est ensuite le patron d'une banque qui participe au financement et à la gestion de la dette publique provoquée par ce rachat. Un destin suisse exemplaire en somme.

Malik Mazbouri, *L'émergence de la place financière suisse (1890-1913)*, Antipodes, Lausanne, 2005.

Prochainement, Domaine Public va lancer son nouveau site Internet. Consacré aux débats d'idées qui enflamment la gauche, il fera la part belle à l'interactivité. Forums, dossiers thématiques, ainsi que le journal en ligne, entendent enrichir, semaine après semaine, la réflexion sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels d'actualité.

Afin de rythmer le compte-à-rebours jusqu'au jour fatidique, DP revient sur quelques propositions formulées pendant quarante-deux ans d'existence. Il s'agit d'en redécouvrir l'originalité à la lumière des temps présents.

Temps libre, temps travaillé

Pas de question plus centrale que celle du temps de travail. Elle est au cœur de la réflexion théorique et de l'action pratique socialiste. Karl Marx définissait la plus-value, fondatrice du capital, par les heures exigées en plus de celles nécessaires à l'entretien de la force de travail. Plus concrètement, les journées de onze heures étaient si lourdes physiquement que la réduction du temps de travail s'est imposée progressivement comme une revendication de santé et de survie. Quel chemin parcouru !

Aujourd'hui, après plus d'un siècle de lutte syndicale, la réduction du temps travaillé semble se stabiliser autour de quarante heures, d'un minimum de quatre semaines de vacances et d'une retraite à 65 ans. La diminution de la période active, au-delà de ces seuils, se heurte à la nécessité de financer des périodes non actives toujours plus longues, donc coûteuses, soit celles de la formation et de la retraite.

La revendication du temps libre peut prendre dès lors de nouvelles formes. *Domaine Public* a souligné l'intérêt du temps libre épargné et capitalisable. Il correspond à du travail supplémentaire, payable en temps libre, ou à un

congé dit sabbatique, qui permet de disposer, une ou deux fois dans sa vie, d'assez de champ pour réaliser un progrès d'envergure, professionnel ou personnel. Des dispositifs de ce type ont été mis en place en France, au Danemark, en Suisse. A ce jour, le succès est médiocre, mais l'action doit être poursuivie.

L'autre piste essentielle est le congé formation. Si les salariés veulent revendiquer la responsabilité de la gestion paritaire, par exemple celle du second pilier ou d'autres assurances sociales, ils doivent pouvoir compter sur des représentants compétents, donc préparés. Cette formation, les congés qu'elle implique et le remboursement des frais qu'elle entraîne, devront être considérés comme un droit. Et pour cela il sera nécessaire qu'une loi garantisse ce congé de formation et en répartisse les frais sur les branches économiques concernées.

Après la conquête du temps de loisir et de la retraite vient la lutte pour le temps de la participation, de la désaliénation, ou de l'accomplissement personnel. C'est, pour *Domaine Public*, depuis longtemps, un thème primordial. *It is a long way.* ag

Les débats actuels sur l'Europe accusent le retard recorrent de la Suisse à l'égard des grandes questions qui ont reçu depuis longtemps une réponse dans les autres pays.

Le décalage historique

Andreas Gross

Conseiller national socialiste, président de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Il y a 150 ans la nouvelle Suisse appartenait à l'avant-garde de l'Europe. Nulle part ailleurs la liberté aussi bien politique qu'économique n'était accessible à un si grand nombre. Nulle part ailleurs les ouvriers, avec l'aide des médecins et des enseignants, n'ont réussi à faire reconnaître des droits sociaux pour la protection des femmes et des enfants aussi tôt que dans le canton de Glaris, des droits qui contraignirent les propriétaires d'usines à tenir compte des travailleurs.

Constat particulièrement révélateur d'un point de vue contemporain: l'avant-garde de l'avant-garde, les plus radicaux des radicaux n'avaient pas seulement des ambitions précises pour la Suisse mais escomptaient également un nouveau départ pour l'Europe. Leur horizon s'étendait loin au-delà des frontières nationales. La Suisse démocratique pouvait préparer l'avènement d'une Europe différente, une Europe des citoyennes et des citoyens.

Entre 1870 et 1945, durant les trois guerres qui ont ébranlé et bouleversé le continent, ce petit pays qui voyait grand, s'est mué en un pays qui se fait plus petit qu'il ne l'est et dans lequel on se sent à l'étroit. L'horizon s'est assombri et rétréci pour finir dans la contemplation de soi. La Suisse est devenue conservatrice et craintive. Pendant les années de conflits proprement dites, cette attitude avait sans doute sa raison d'être. Malheureusement même pendant les décennies de paix, la Suisse ne réussit plus à se débarrasser de cette mentalité de temps de guerre.

C'est ainsi qu'au cours du XX^e siècle un des pays les plus progressistes s'est transformée en une nation qui a de plus en plus souvent un temps de retard. Elle s'autorise des débats sur des questions auxquelles d'autres ont répondu des décennies auparavant. Ainsi, les femmes ont obtenu le droit de vote, après tout un droit fondamental inscrit dans la charte des droits de l'homme, seulement en 1971 au lieu de 1921. Nous avons adhéré à l'ONU en 2002 au lieu de 1946, au Conseil de l'Europe en 1963 au lieu de 1949, ratifié la convention des droits de l'homme en 1975 au lieu de 1957, à ce rythme nous ferons partie de l'UE aux environs de 2024 au lieu de 1994...

Ce retard historique est perceptible non seulement dans certaines actions et omissions, mais aussi dans les débats publics, principalement lorsqu'ils concernent notre relation aux autres. Les arguments des partisans et des opposants à l'extension de la libre circulation aux nouveaux pays membres de l'Union européenne en fournissent une parfaite illustration.

Dans les deux camps ce sont les considérations de politique intérieure qui dominent: qu'est-ce qui nous apportera le plus?

Comment en profiterons-nous au maximum?

Personne ne semble avoir conscience chez nous que l'Europe a réparé l'année passée un tort historique infligé en 1945 à cent millions d'Européens, certes établis un brin plus à l'est que nous, mais aussi européens que nous. Tous ces Polonais, ces Hongrois, ces Tchèques, ces Slovaques, ces Baltes et ces Slovénes ont, comme beaucoup d'autres à l'époque, été séparés de l'Europe occidentale.

En 2004, l'UE a su corriger cette grave injustice commise à tort. Et pourtant en 2005 certaines Suissesses et Suisses s'imaginent qu'ils pourront faire perdurer cette discrimination parfaitement injustifiable. Seuls ceux qui n'ont jamais élargi leur horizon, ni appris à se voir à travers le regard des autres, sont capables de manifester une suffisance aussi singulièrement anachronique. Sans cela, la réunification de l'Europe serait perçue par une majorité comme une bénédiction pour tous, et également pour les Suisses. Dès lors, il paraîtrait évident que nous nous réjouissons de cet état de choses et souhaitons contribuer à sa réussite.

De toute évidence, on ne peut reprocher à celles et ceux dont la situation en Suisse est précaire de craindre un élargissement. Au contraire, il faudrait tout entreprendre pour améliorer leur situation.

La même myopie domine les débats sur le retrait de la lettre envoyée en 1992 par le Conseil fédéral au président de l'UE et qui contient la demande d'examiner une possible ouverture de négociations d'adhésion. A Bruxelles, cette lettre ne revient en mémoire que lorsqu'un fonctionnaire fédéral souffle la poussière qui s'y est accumulée depuis treize ans. Vue de Bruxelles, la Suisse est un pays situé au milieu de l'Europe de l'ouest, dont le mode de vie est plus européen que celui de certains pays membres, mais qui résiste aux processus d'intégration politique et se préoccupe surtout de ses propres avantages. La Suisse est perçue comme égoïste et prudente, mais également comme coopérative et ouverte au dialogue. Toutefois, le retrait d'une tentative de rapprochement oubliée depuis longtemps serait compris comme un acte inamical et nuirait plus aux discussions qu'il ne les favoriserait.

En vérité, des démagogues utilisent ce document poussiéreux pour discréditer le Conseil fédéral et ils trouveront toujours de nouveaux objets de dénigrement. Si cette lettre ne pouvait plus leur servir, ils inventeraient simplement une autre astuce fallacieuse.

Les retards ne se laissent pas combler par des retraits. Comblé ce retard ne sera possible que lorsque nous ne nous tournerons plus uniquement vers notre passé pour en tirer des leçons, mais lorsque nous nous poserons la question de ce que doit être notre avenir. A partir de là, nous pouvons déterminer comment y contribuer aujourd'hui pour y parvenir demain. ■

Les opinions exprimées par l'auteur n'engagent pas la rédaction de DP.

Traduit par Carole Faes et Félix Stürmer

Le revenu disponible mérite un nouvel indice

En réponse à l'article d'André Gavillet (DP n°1658), Géraldine Savary, conseillère nationale socialiste, plaide en faveur d'un indice du pouvoir d'achat.

Il n'y a plus guère que DP à se passionner pour la question de l'indice des prix à la consommation (IPC). Et pourtant. Nous devrions savoir que l'innocuité des statistiques cause parfois bien des dégâts en politique.

Quel est l'enjeu central dans la discussion sur le calcul de l'indice des prix à la consommation? D'abord, un constat sur lequel tout le monde est d'accord. La question du pouvoir d'achat des ménages est au cœur du débat politique. Observons brièvement, avant le baisser du rideau, les empoignades autour de la votation sur la libre circulation des personnes. La politique étrangère de la Suisse a été prise en otage dès le départ par la menace d'une baisse des salaires.

La gauche, les syndicats, sont conscients du problème depuis longtemps; et depuis longtemps ils plaident pour une amélioration du pouvoir d'achat. La tendance actuelle serait même de briser certains tabous. Pour certains, le combat se mène aujourd'hui sur le terrain des prix plus que sur celui des salaires. C'est pour cette raison que le groupe socialiste aux Chambres fédérales a déposé une série de propositions parlementaires demandant, qui une politique de baisse des prix, qui une mise en œuvre rapide du principe du «Cassis de Dijon», qui une accélération de la décartellisation, etc. Médicaments, assurances, prestations bancaires,

produits de consommation: tout serait trop cher en Suisse et le niveau des prix constituerait la source principale qui expliquerait la médiocrité du pouvoir d'achat des ménages.

Compenser les hausses de primes de l'assurance maladie

La gauche aurait pourtant tort de faire de la question des salaires une revendication dépassée, de lâcher la proie pour l'ombre, la fiche de paie pour le ticket de caisse. Comme le dit André Gavillet, «la défense des salaires réels, c'est la compensation de l'inflation et le maintien du revenu disponible». Et comment l'inflation est-elle évaluée? Quel outil utilisent les partenaires sociaux pour négocier les augmentations de salaire nécessaires à la compensation du renchérissement? L'indice des prix à la consommation. Or nous savons que l'IPC ne reflète pas le pouvoir d'achat des ménages. Nous savons qu'il ne dit rien du revenu disponible. Et nous savons aussi que la hausse des primes d'assurance maladie pèse lourdement sur le niveau du pouvoir d'achat. L'Office fédéral de la statistique connaît ces chiffres. Grâce à un indice spécifique, l'IPAM, nous pouvons constater qu'une progression de 7% des primes amoindrit le revenu disponible moyen de 0,5%. Ce problème n'est d'ailleurs pas nouveau. DP,

dans les années nonante déjà, s'en était fait l'écho. Mais il devient criant, injustifiable même, quand des hausses de primes aussi importantes s'accumulent année après année.

Alors que faire pour que soit mis sur pied un véritable instrument statistique? Ce que les socialistes demandent, c'est la création d'un indice du pouvoir d'achat, susceptible d'offrir mois après mois, année après année, l'évolution du pouvoir d'achat. Que cet indice prenne notamment en compte l'assurance maladie et permette de compenser l'augmentation des primes.

Certes, les objections soulevées par André Gavillet sont justifiées. C'est vrai que l'introduction des primes d'assurance maladie dans l'actuel indice des prix à la consommation pose des problèmes méthodologiques. Mais il reconnaît aussi que l'IPC ne reflète pas le pouvoir d'achat réel des ménages. Et il plaide à juste titre pour une différenciation méthodologique entre la question des prix et celle du pouvoir d'achat qui doit nécessairement prendre en compte les dépenses de transfert (impôts, assurances, dons). On diverge simplement sur la conclusion. Il ne s'agit pas d'inventer un nouvel instrument bricolé et inefficace, mais bien de mettre sur pied un véritable indice du pouvoir d'achat, que cet outil serve de base aux négociations salariales et puisse à terme remplacer l'IPC dans les négociations salariales. ■

Suite de la première page

Matin bleu

La presse gratuite est suspecte d'une autre faiblesse. Payée par la publicité, elle est dépendante du bon vouloir des annonceurs qui pourraient ainsi dicter le contenu rédactionnel. Certes. Et les journaux des associations de consommateurs, particulièrement sourcilleux en la matière, s'interdisent toute publicité pour être libres de critiquer le marché. Mais constatons que nos vénérables quotidiens tirent de la publicité au

moins deux tiers de leur revenu, ce qui est une dépendance à peine moins forte qu'un 100%.

Le Matin Bleu ne sera donc pas une bavure, un mouton noir de la presse romande. Mais l'arrivée d'un nouveau concurrent va modifier le comportement des titres existants. *Le Temps* n'a guère de soucis à se faire. Avec des titres informatifs et de chapeaux résumant ses articles, il peut informer en vingt minutes. Il conservera ses lec-

teurs s'il continue d'offrir tous les approfondissements qui font sa raison d'être. *La Tribune de Genève* et *24 heures* ne risquent pas grand-chose. Diffusés essentiellement par abonnement, ces deux quotidiens resteront maîtres de leur région en renforçant encore leur information de proximité. Pour *Le Matin*, c'est une autre affaire. La vente au numéro est primordiale et il devra trouver un autre argument publicitaire que son tradi-

tionnel «Vite lu», qui sera aussi la caractéristique de son futur jumeau bleu et néanmoins concurrent. Pour résister, *Le Matin* devra cultiver plus étroitement encore ce qui fait sa force: une information sportive très détaillée et son caractère boulevardier. Nous n'avons probablement pas encore tout vu. De belles affichettes aguicheuses vont sans doute fleurir sur les caissettes. Mais personne, bien sûr, n'est obligé de les lire. at

Une révolution virtuelle

Les nouvelles technologies ont occupé bureaux et foyers suisses.

Téléphones mobiles ou ordinateurs, ils changent les usagers autant qu'ils renforcent leurs pratiques.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) observe depuis une dizaine d'années l'évolution de la société de l'information en Suisse: davantage de téléphones portables (79 pour cent habitants en 2002, mais encore loin derrière les Italiens à deux doigts de posséder un appareil par personne), davantage de dépenses vouées aux nouvelles technologies (près de 3000 euro par citoyen (2 400 aux Etats-Unis et 800 au Portugal), alors que le nombre de sites Internet reste discret, vingt pour mille habitants quand on en compte plus de 80 en Allemagne. En même temps, il enregistre la présence tenace de quelques inégalités historiques: peu de femmes dans la branche et parmi les utilisateurs chevronnés; des usagers plutôt surqualifiés avec des hauts revenus au détriment, croissant, de la population moins bien formée; et des jeunes qui manient MP3 et html à la barbe de mamie et papi, souvent largués face à un clavier ou à un modem. Par ailleurs, l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) n'a pas bouleversé les comportements des Suisses face aux médias. On écoute la radio (deux heures par jour), on regarde la télé (entre deux et trois heures) et on lit livres et journaux (un demi-heure) tout autant qu'avant. Internet, notamment, une fois entré dans la maison, se range à côté des autres moyens de communication, sans prendre leur place.

Une technologie sous-exploitée

La Suisse, via l'OFS, participe au projet SEAMATE, un programme de recherche de l'Union européenne, qui mesure l'impact des nouvelles technologies sur la société. L'Europe des quinze veut connaître la diffusion des computers et lignes à haut débit sur son territoire, ainsi que les pratiques concrètes des individus, des administrations publiques ou des entreprises. Plus précisément, la Suisse se consacre aux indicateurs statistiques, les voyants et les compteurs des TIC, susceptibles de tirer le portrait des usagers, des équipements disponibles, du marché et des politiques à l'œuvre dans le domaine.

Dépenses par ménage en Suisse pour les TIC en 2003

Biens, 81,2 francs mensuels, répartis comme suit:

Radio, TV	23.00
Matériel pour l'enregistrement	20.50
Équipement bureautique et informatique	23.00
Équipement photo et cinéma	7.00
Téléphones et fax	5.90

Services, 184 francs par mois, répartis comme suit:

Télécommunications (sans Internet)	136.10
Redevances pour concessions radio et TV	33.60
Abonnements à des réseaux câblés ou à des chaînes privées de TV	11.00
Internet	3.00

©OFS

Or les Suisses peinent à profiter pleinement d'une certaine abondance. C'est le cas de l'ordinateur gavé de mémoire réduit à machine-à-écrire. Ou de liaisons supersoniques destinées presque exclusivement au courrier électronique (c'est le cas de neuf internautes à croix blanche sur dix), alors qu'elles pourraient déplacer des bibliothèques entières. Les trésors techniques se morfondent sous les habitudes et la routine sans vraiment réussir à les ébranler. Le trafic des paiements craint l'insécurité des transactions et le commerce sur le net ne maintient pas ses promesses (seulement cinq consommateurs sur cent font régulièrement des achats en ligne), malgré les belles performances du Shop depuis son acquisition par la Migros.

Le travail en bande

Les TIC saturent désormais les entreprises. La forte progression observée jusqu'à la fin du millénaire a vécu. Ordinateurs, connexions Internet, Intranet et autres bandes larges envahissent les bureaux. Les marges de croissance du parc informatique s'épuisent. Les investissements stagnent depuis l'éclatement de la bulle spéculative et les employés semblent se détourner quelque peu des bijoux technologiques à leur disposition, à l'exception d'Internet. On redécouvre le téléphone et les rendez-vous au restaurant, ainsi que le stylo et le papier à dessin. Le travail ne s'épuise pas dans un clic de souris ou dans le crépitement d'un moteur de recherche, surtout quand il faut partir à la conquête du marché. Si les achats de services et produits sur le web séduisent près de la moitié des entreprises suisses, avec un penchant pour les labels étrangers, les ventes au contraire les rebutent. Peu de biens se prêtent vraiment au commerce en ligne et les clients semblent encore plutôt réticents. Difficile de se décider pour une voiture, une machine à café ou une paire de chaussures à l'écran. Et la protection des données et des paiements laisse parfois à désirer. Le développement de serveurs sécurisés, une spécialité suisse, pourrait vaincre leur méfiance et galvaniser l'offre sur le réseau. Même si la multiplication des procédures, parfois labyrinthiques pour un billet de train CFF, risque de décourager les plus motivés.

L'école informatisée

L'ordinateur occupe définitivement les classes, la totalité du degré secondaire et sept sur dix au primaire. En une dizaine d'années, il est devenu une pièce du mobilier scolaire, surtout en Suisse romande où les PC sont également les plus vieux (entre trois et huit ans). La connexion à la toile suit de près. Globalement plus de soixante pourcent des classes sont branchées, 90% au secondaire et 50% dans le primaire. Là, en revanche, les Romands sont à la dernière place. Et une école suisse sur quatre a créé son propre site.

Cependant, les élèves suisses utilisent rarement l'informatique à l'école (deux sur dix seulement). C'est à la maison qu'ils s'éclatent (63% surfent tous les jours). L'outil pédagogique a besoin de temps pour dévoiler toutes ses ressources, tandis qu'une machine pour vingt écoliers en moyenne interdit forcément son usage massif. *md*

www.infosociety-stat.admin.ch